

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 15	<b>Séance du mardi 19 décembre 2023</b>
<b><u>Présents :</u></b> 9	L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Madame Sophie DELHÔME (Maire)
<b><u>Votants:</u></b> 10	<b><u>Sont présents:</u></b> Sophie DELHÔME, Alain PETITBON, Patrick ANGOULEVANT, Laurent DEN HAERINCK, Céline DENYS, Annaïck DODEMAN, Gérard GHEKIERE, Yannick MARTIN, Jocelyne SANGLEBOEUF <b><u>Représentés:</u></b> Bruno MALON <b><u>Excuses:</u></b> Joëlle DECLERCQ, Laurent LABBE, Nicolas LEPORCQ, Aude PINEL <b><u>Absents:</u></b> Hervé OUDOUX <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Laurent DEN HAERINCK

---

**Objet: Désignation des représentants de la commune pour Eau du Pays de Verneuil - DE 2023 20**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-7 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 juin 2023 portant projet de périmètre du nouveau syndicat d'eau issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Sud-ouest du canton de Verneuil-sur-Avre et du syndicat d'adduction d'eau potable de Verneuil Est ;

**Vu** la délibération n°13-2023 du SIAEP du Sud-Ouest du canton de Verneuil portant approbation du projet de périmètre du nouveau syndicat d'eau issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Sud-ouest du canton de Verneuil-sur-Avre et du syndicat d'adduction d'eau potable de Verneuil Est ;

**Vu** la délibération n°17-2023 portant approbation du projet de périmètre du nouveau syndicat d'eau issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Sud-ouest du canton de Verneuil-sur-Avre et du syndicat d'adduction d'eau potable de Verneuil Est ;

**Vu** la majorité qualifiée des conseils municipaux sur le projet de périmètre, les statuts, le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant du nouvel EPCI ;

**Considérant** qu'il convient de nommer deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour représenter la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au sein de l'établissement de coopération intercommunale « Eau du Pays de Verneuil » ;

**Sous réserve** de l'arrêté préfectoral de fusion de Monsieur le Préfet de l'Eure après avis de la Commission Départemental de la Coopération Intercommunale ;

**Madame le Maire expose :**

Suite à la volonté prononcée du SAEP de Verneuil Est et du SIAEP du Sud-Ouest du canton de Verneuil-sur-Avre de se regrouper, Monsieur le Préfet de l'Eure a pris un arrêté en date du 23 juin 2023 portant projet de périmètre du nouveau syndicat d'eau issu de la fusion des deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Cet arrêté a ensuite été notifié aux communes membres afin de leur permettre de se prononcer sur le périmètre du nouveau syndicat ainsi que ses statuts dans un délai de trois mois.

A l'issue de ce délai, la majorité qualifiée<sup>1</sup> des communes s'est prononcée en faveur de cette fusion, il convient désormais de désigner les futurs représentants du conseil municipal qui siègeront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au sein du nouvel EPCI « Eau du Pays de Verneuil ».

Comme le prévoit l'article 6.1 des statuts du futur EPCI, chaque commune membre est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les représentants de la commune sont élus au scrutin secret (sauf décision contraire du conseil municipal) à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Les candidats sont les suivants :

**Représentants titulaires :** M. Bruno MALON et M. Laurent DEN HAERINCK

**Représentants suppléants :** Mme Sophie DELHÔME et M. Gérard GHEKIERE

**Sens du vote du premier tour :**

M. Bruno MALON et M. Laurent DEN HAERINCK à l'unanimité  
Mme Sophie DELHÔME et M. Gérard GHEKIERE

M. Bruno MALON et M. Laurent DEN HAERINCK à l'unanimité **sont élus délégués titulaires** pour représenter la commune au sein de l'EPCI « Eau du Pays de Verneuil »

Mme Sophie DELHÔME et M. Gérard GHEKIERE à l'unanimité **sont élus délégués suppléants** pour représenter la commune au sein de l'EPCI « Eau du Pays de Verneuil »

**Objet: Demande d'aide - DE 2023 21**

Madame le Maire, informe les membres du conseil municipal qu'elle souhaite venir en aide à une habitante de la commune en difficulté financière qui a du s'équiper d'un radiateur bain d'huile pour pouvoir passer l'hiver.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de lui régler une partie de sa facture d'un montant de 200 €.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé à la majorité d'accorder une aide financière à hauteur de **200 €** dit que cette aide sera directement versée à l'entreprise ayant installée le bain d'huile.

**Objet: Vote de crédits supplémentaires - Pseux - DE 2023 22**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-564.00	
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	564.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00
TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **Questions diverses:**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu un courrier de Maître HUBERT nous informant de la décision du tribunal administratif de Rouen, indiquant que la société SAS OPEN ENERGIE a été condamné à nous verser la somme de 1 500 € pour l'indemnisation d'une partie des frais engagés pour cette affaire.

Madame le Maire informe les membres de conseil qu'elle a rencontré le lieutenant de la gendarmerie de Verneuil qui demandait si une décision avait été prise pour l'installation de vidéo surveillance sur la commune. Madame le Maire lui a répondu que pour l'année 2024 le budget d'investissement était clôt et qu'elle en délibérera avec les membres du conseil en 2025.

Madame le Maire invite les membres du conseil aux voeux du maire le samedi 6 janvier 2024 à 18h.

Monsieur GHEKIERE informe les membres du conseil que les radiateurs de l'église chauffent trop fort et que des personnes font des malaises dû à la chaleur. Monsieur ANGOULEVANT l'informe qu'un devis sera réalisé début janvier 2024 pour remédier à ce problème.

Monsieur ANGOULEVANT informe les membres du conseil que les arbres se trouvant sur l'ancienne pépinière ont été abattus.

**Fin de séance: 19h17**